

16ème législature

Question N° : 6556	De Mme Servane Hugues (Renaissance - Isère)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Vaccination au papillomavirus en IME	Analyse > Vaccination au papillomavirus en IME.
Question publiée au JO le : 21/03/2023 Réponse publiée au JO le : 27/06/2023 page : 5891		

Texte de la question

Mme Servane Hugues attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la vaccination au papillomavirus. La récente annonce de vaccination généralisée dès la rentrée prochaine pour les élèves de 5e dans les collèges permettra de prévenir une infection qui cause tous les ans 6 000 nouveaux cas de cancers. Très contagieux, les papillomavirus se transmettent par contact peau à peau lors de relations sexuelles. Les instituts médico-éducatifs (IME) accueillent des enfants et adolescents en situation de handicap afin de les accompagner quotidiennement et de leur apporter une formation spécifique à leurs besoins. La vie affective et sexuelle de ces jeunes, bien qu'elle concerne leur intimité, ne doit pas être un sujet tabou. Les risques de transmission des maladies sexuellement transmissibles sont à considérer tant dans le milieu ordinaire que dans le spécialisé. Par conséquent elle souhaite savoir s'il entend étendre la politique de lutte contre le papillomavirus par le biais de la vaccination aux adolescents en situation de handicap accueillis en IME.

Texte de la réponse

Depuis 2007, la vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) est recommandée pour les jeunes filles âgées de 11 à 14 ans (avec un rattrapage possible jusqu'à l'âge de 19 ans révolus). A la suite de la recommandation de la Haute autorité de santé de 2019, cette vaccination a été étendue aux garçons au 1er janvier 2021 sur les mêmes classes d'âge. La couverture vaccinale chez les filles a connu récemment une progression notable, portée par l'extension de cette vaccination HPV aux garçons en 2021. Ainsi, au 31 décembre 2022, elle était de 47,8 % pour 1 dose chez les filles de 15 ans et de 41,5 % pour 2 doses chez les filles de 16 ans, soit une progression de 13 points pour les doses 1 et 2 depuis 2019. La couverture vaccinale chez les garçons était de 12,8 % pour 1 dose chez les garçons de 15 ans et de 8,5 % pour 2 doses chez les garçons de 16 ans, en sachant que la recommandation est récente (2021). Si cette évolution est positive, la marge de progrès reste importante pour atteindre l'objectif de couverture vaccinale fixé par la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 à 80 % chez les filles en 2030. Parmi les interventions les plus efficaces pour améliorer la couverture vaccinale HPV, la vaccination en milieu scolaire a fait la preuve de son efficacité comme l'attestent les très bons résultats obtenus dans les pays scandinaves ou le Royaume-Uni où les couvertures vaccinales dépassent les 80 % chez les filles comme chez les garçons. En France, deux expérimentations régionales menées en Grand Est et en Guyane de 2019 à 2022 ont montré l'efficacité et l'acceptabilité de la vaccination des adolescents en milieu scolaire où 21 % à 24 % des élèves ont été vaccinés grâce à l'implication des centres de vaccination, des agences régionales de santé, des rectorats, des médecins libéraux et des personnels de santé scolaire. Le 28 février 2023, le Président de la République a annoncé une généralisation de la vaccination contre les HPV en milieu scolaire dès la



rentrée de septembre 2023. Cette première campagne aura lieu chez les élèves de 5^{ème} des collèges de France. Cette intervention sera associée à une grande campagne nationale de promotion de la vaccination contre les HPV des filles et des garçons pilotée par l'Institut national du cancer. Dans le cadre de cette campagne, des actions sont prévues en direction des professionnels de santé et des parents d'adolescents. Elles ont pour objectif d'améliorer la couverture vaccinale des adolescents, quelle que soit leur situation sociale ou médicale. Enfin, les enseignements tirés de cette première année de campagne de vaccination en milieu scolaire permettront de promouvoir des interventions dans d'autres milieux, notamment dans des établissements accueillant des adolescents en situation de handicap.